



République Française

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :  
**Jeudi 5 mars 2020 à 20 heures 45**

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Examen et vote du budget primitif communal 2020.
2. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2020 : impôts directs locaux.
3. Subventions aux associations.
4. Redevance d'occupation du domaine public 2020.
5. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.
6. Tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste annuelle préparatoire des jurés d'assises.
7. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Courances pour la compétence eaux pluviales urbaines.
8. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Dannemois pour la compétence eaux pluviales urbaines.
9. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Oncy-sur-Ecole pour la compétence eaux pluviales urbaines.
10. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Videlles pour la compétence eaux pluviales urbaines.
11. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Foret-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puisselet-le-Marais, Roinvilliers, Valpuseaux) pour la compétence GEMAPI.

.../...

12. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
13. Compte-rendu des activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
14. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 28 février 2020

Le Maire,

Georges JOUBERT